

## **COMMUNE D'ARDOIX**

### **CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2019 A 20 H**

Sylvie Bonnet fait part de la démission de Daniel Biennier. Cette décision sera communiquée à la Sous-Préfecture.

Elle rappelle la décision prise (9 votes pour, 1 vote contre et 5 abstentions) concernant l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 400 € pour une jeune domiciliée sur Ardoix dans le cadre de sa qualification au championnat du monde de street luge qui se déroulera à Barcelone du 4 au 7 juillet 2019. De ce fait, la région et le département pourront, à leur tour, subventionner ce projet.

#### **- AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CHAMAS**

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société Façadexpert à Annonay d'un montant de 4 104 € TTC pour le crépi des murs suite aux travaux d'aménagement de la traversée du lieu-dit « Chamas ».

Une chicane va être installée sur la partie sud du chantier, à la fin de la voie douce, afin d'arrêter les cyclistes qui ressortiront perpendiculairement à la route départementale.

Il est fait part d'une demande d'un riverain du chantier pour lequel des travaux lui ont créé des coûts qui n'étaient pas prévus. Il demande à la mairie une compensation financière.

Après vote à bulletins secrets (7 voix contre une participation, 6 voix pour, 1 vote blanc), le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **-SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Alexis Rissoan informe que le coût de maintenance d'une caméra est d'environ 150 €.

Il rappelle l'intérêt de la vidéo protection pour la commune et cite quelques exemples de communes où cela a été installé. Un nouveau débat est lancé. Ce projet sera revu au prochain conseil municipal.

#### **- PANNEAU LUMINEUX**

Le Conseil Municipal décide (7 votes pour, 4 contre et 3 avec un vote blanc) l'achat d'un panneau d'information lumineux qui permettra de diffuser les informations communales, associatives et autres. Sa dimension, ses caractéristiques et le positionnement de celui-ci seront définis ultérieurement.

#### **- BATIMENTS COMMUNAUX**

- LOGEMENTS AU DESSUS DE LA COIFFEUSE ET DE LA CANTINE ;

Le logement au dessus de la cantine est disponible. Pour rappel, le prix du loyer est de 406.25 € + 40 € de provisions de charges pour le chauffage.

#### **- MATERIEL BIBLIOTHEQUE**

Vu les produits commandés chez le fournisseur (conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 16 mai) qui n'existent plus, le conseil municipal décide d'annuler la précédente

décision et de retenir la proposition de la société Ugap pour un montant de 379.08 € HT correspondant à l'achat de deux bacs de rangement.

**- CHANGEMENT DU NOM DE LA BIBLIOTHEQUE**

La consultation de la population pour le changement de nom de la bibliothèque est terminée depuis le 15 juin. Le nouveau nom « Mots et Merveilles » (7 voix/32 réponses) est arrivé en tête avec 21.9 % des voix. Le conseil municipal rappelle qu'il ne peut pas financer une deuxième enseigne (à la place de celle déjà mise en place sur le bâtiment de la bibliothèque et qui porte le nom du Coin du Lecteur).

**- ASSURANCES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal retient le devis d'Axa Agence Chaize-Grenot à Annonay pour un montant de 7 000 € TTC/an pour une prestation d'assurance du patrimoine de la commune.

**- AGRANDISSEMENT AERATION POUR VENTILATION DES GROUPES FROID DE LA BOULANGERIE**

Après vote, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Michel Savel à Bozas (07) d'un montant de 1 878 .74 € correspondant à l'agrandissement de l'aération pour la ventilation des groupes froid de la boulangerie.

**- PANNEAUX**

Une demande de plusieurs devis a été effectuée auprès de l'entreprise Lacroix pour des panneaux directionnels. Ces devis seront présentés au prochain conseil municipal.

**- ECOLE PUBLIQUE**

**AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE**

Un projet doit être présenté par la Directrice de l'école après concertation avec les enfants.

**- LOGICIEL CANTINE**

Le Conseil Municipal accepte le devis des Inforoutes de l'Ardèche d'un montant de 738 € correspondant au logiciel de gestion enfance et périscolaire pour la gestion des tickets cantine. Les frais mensuels d'hébergement, de sauvegarde, d'accès sécurisé et d'assistance téléphonique s'élèvent à 73.20 €.

**- PROPOSITION D'ACHAT D'UN TERRAIN :**

Des particuliers souhaitant vendre, chacun, une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> à proximité de la salle des fêtes ont formulé par courrier une proposition tarifaire : le conseil municipal n'est pas intéressé à ce prix.

**- PERSONNEL**

Vu les arrêts de maladie en cours, des contrats temporaires de remplacement seront signés.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat des ATSEM durant un an à hauteur de 20 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

Il accepte également de renouveler pour 12 mois (soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août 2020) le contrat d'un poste d'adjoint technique sur un poste de 12 heures hebdomadaires.

**- RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020**

Il aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

Emmanuelle Poulénard sera nommée coordonnateur communal par arrêté.

Trois personnes seront recrutées au titre d'agents recenseurs pour la période du recensement.

## **- DIVERS**

### **Don au CCAS**

Le Conseil Municipal accepte le chèque de 300 € correspondant à un don d'un particulier pour le CCAS d'Ardoix.

### **Scènes nomades**

Dans le cadre de la saison culturelle En Scènes d'Annonay Rhône Agglo, une pièce de théâtre est fixée le mardi 7 avril 2020 à 20 h 30 à la salle des fêtes d'Ardoix.

### **Journées du Patrimoine**

Les responsables en charge de ce dossier au niveau d'Annonay Rhône Agglo iront voir les particuliers concernées pour leurs biens privés remarquables.

### **Fête du livre jeunesse**

Le conseil municipal accepte de participer à la « fête du livre » organisée par Annonay Rhône Agglo du 9 au 12 octobre et comme l'an dernier, décide de prendre en charge 5 interventions d'un coût de 100 € chacune (deux école publique, deux école privée, une bibliothèque) et 5 prises en charge de repas des intervenants.

### **Commémoration du 11 novembre 2018**

Un olivier a été planté lors de cette journée. Sylvie Bonnet propose d'apposer une signalétique à proximité de celui-ci. Un devis va être réalisé pour cette plaque

### **Défilé du 14 juillet**

Une cinquantaine de pompiers d'Annonay Rhône Agglo défilèrent sur la commune avec présentation du matériel. Une remise de diplômes aura lieu ainsi qu'une prestation de l'harmonie d'Annonay. Après vote, l'Amicale des sapeurs pompiers et la mairie se partageront les frais liés au buffet pour cette journée.

### **Inscriptions route départementale**

Suite aux inscriptions réalisées sur les accotements de la route d'Ardoix à Sarras, un courrier a été adressé au conseil départemental qui a compétence au niveau de la route départementale. Aucun retour de sa part n'a été effectué à ce jour.